

FILIERE FORET-BOIS EN ILE-DE-FRANCE

Le Ceser souhaite que le Conseil régional se dote d'une politique ambitieuse

24 mars 2017 La forêt et le bois représentent un enjeu majeur pour préserver et améliorer l'environnement des Franciliens. Dans l'avis adopté le 23 mars 2017, le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) formule des propositions pour que le Conseil régional assume pleinement le copilotage de ce secteur avec l'Etat : mieux informer le grand public, favoriser l'utilisation du bois et contribuer à la régénération de la forêt.

L'utilisation de matériaux biosourcés, tel que le bois, a été placée au cœur de la stratégie nationale bas carbone adoptée en novembre 2015 car elle contribue à la lutte contre le dérèglement climatique. Filière d'avenir pour l'industrie française, le bois est une ressource à valoriser grâce notamment aux innovations technologiques. Pour répondre aux défis économiques et environnementaux que représentent la filière forêt-bois en Ile-de-France, le Ceser propose d'agir sur 3 axes.

- **Définir des actions de communication vers les Franciliennes et les Franciliens**

La communication est essentielle pour améliorer les connaissances des Franciliens sur la forêt et le bois. Le Ceser souhaite qu'une politique régionale d'information en faveur de la filière forêt-bois soit progressivement mise en place, avec des actions adaptées aux différents publics (jeunes, usagers, ou riverains) : salons, expositions, journées thématiques,...

- **Promouvoir l'usage du bois**

Pour donner une visibilité à l'usage du matériau bois et permettre l'émergence d'un pôle de compétitivité, l'assemblée consultative propose de créer une « Cité du bois » autour de Marne-la-Vallée / Champs-sur-Marne. Des actions doivent être également menées pour ouvrir l'accès foncier aux entreprises du bois, et pour redonner du souffle aux activités d'ameublement et aux métiers d'art recourant au bois. L'interprofession régionale Francilbois doit impulser davantage le développement des entreprises de transformation et l'usage du bois, notamment dans la construction.

- **Stimuler la gestion sylvicole**

Le Ceser propose au Conseil régional de créer un fonds forestier régional et de mobiliser les ressources financières européennes et les fonds solidaires ou participatifs. Il souhaite qu'il s'associe au fonds stratégique forêt-bois pour financer des dessertes forestières ou des regroupements pour la gestion de forêts privées. La certification des forêts privées et l'établissement de plans simples de gestion, outil pratique pour mieux gérer un bois ou une forêt, permettront de gérer durablement les forêts franciliennes.

CONTACT PRESSE

Sarah Le Borgne - sarah.le-borgne@iledefrance.fr - 01 53 85 66 97 / 06 40 95 14 95